



Préfecture de la Région Hauts-de-France
Monsieur Georges-François LECLERC
Préfet du Nord
2/14 rue Jean Sans Peur
59039 LILLE

Lille, le 14 mars 2022

Monsieur le Préfet,

Nous faisons le constat que le mal logement en France n'a jamais été aussi dramatique et que les mesures pour y remédier n'ont jamais été aussi dérisoires. Alors que le nombre de demandeurs correspondant pleinement aux critères d'obtention de ce type de logement a fortement augmenté, moins de 400 000 ont été construits au cours de ces deux dernières années. C'est très largement insuffisant au vu des besoins de la population et pour renouveler le parc le plus dégradé. Outre ce déficit criant de logements, la spéculation va bon train, avec des coûts de loyers exorbitants-alors-même que c'est un besoin fondamental- ceci dans un contexte de flambée des prix des carburants, du gaz, de l'électricité qui se répercutent sur le prix des produits de première nécessité.

Si les mesures mises en place en 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire ont permis un répit aux locataires en situation d'impayés de loyers, il est à craindre qu'à partir du 1^{er} avril 2022, au lendemain de la fin de la trêve hivernale, les décisions de justice d'expulsions accumulées soient mises en œuvre. Il est annoncé plus de 30 000 demandes d'expulsions pour 2022.

Nous vous demandons de stopper les expulsions locatives si elles ne sont pas accompagnées d'un relogement adéquat aux besoins du foyer.

Les conflits géopolitiques avec des guerres en Europe et sur d'autres continents poussent des millions de personnes à quitter leur pays pour vivre en paix. La France a décidé d'accueillir des réfugiés ukrainiens avec des mesures conformes aux valeurs de solidarité humaine. Nous nous en réjouissons et vous demandons de nous confirmer que vous appliquerez ces mêmes mesures à tous les réfugiés quittant leur pays pour cause de guerre, ceci quels que soient leur couleur de peau, leur religion, ou le pays qu'ils ont quitté.

Face à la pénurie de logements et à l'afflux de réfugiés, nous vous demandons d'appliquer l'ordonnance de 1945 consistant à réquisitionner les logements vacants (3 millions en 2021). Au regard de la faiblesse du patrimoine social, ce sont les logements vacants dans le secteur privé qui doivent être réquisitionnés.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

Marie-Pierre LENGLLET-SIX - Présidente
Rachid BELHAOUAR - Secrétaire général